

Téléchargements et télé

Par **azerty**, le **05/06/2007** à **22:16**

Bonjour, je me pose une question à propos des téléchargements de films sur internet et de la télé.

Comme on a le droit d'enregistrer un film qui passe à la télé où sur canal sat (enfin je crois que la redevance sert à ça), est-ce que l'on peut aussi télécharger ce film (où match de foot, jt...) sur internet après qu'il ait été diffusé à la télé ? A part le logo de la chaîne, je vois pas très bien quelle est la différence (

Par **nicomando**, le **07/06/2007** à **08:57**

Bonjour,

Si tu télécharge le même film ou le même match après qu'il est passé à la télé, a moins que tu ne paye pour télécharger, cela reste illégal.

Effectivement il n'y a aucune différence à part le logo de la chaîne sauf que ce logo que veut il dire ??? il signifie que cette chaîne a payer des droits pour la retransmission de ce film ou de ce match, en téléchargeant tu ne paye pas ce droit. Tu me dira qu'a l'enregistrement non plus mais pour l'enregistrement si tu les payes puisque tu as la redevance.

Par **azerty**, le **07/06/2007** à **22:34**

Ok merci pour ce renseignement, mais pour les films où il n'y a pas ce logo (sur <http://www.programme.tv/je-serai-toujours-pres-de-toi-410618.php:1yhlo4yk>]TF1 à l'heure où j'écris[[url:1yhlo4yk](http://www.programme.tv/je-serai-toujours-pres-de-toi-410618.php:1yhlo4yk)]), ça ce passe comment?? Et si je télécharge un film qui provient d'un enregistrement télé?[[url](http://www.programme.tv/je-serai-toujours-pres-de-toi-410618.php:1yhlo4yk)]

Par **nicomando**, le **08/06/2007** à **08:26**

Il n'y a pas vraiment de question à se poser, en France le téléchargement est illégal sauf si tu vas sur les sites de téléchargement payant.

Que tu télécharge n'importe quel film provenant de n'importe quelle source c'est le même traitement.